



# COMMUNE D'ODOS

## COMPTE RENDU INTEGRAL

Nombre de Conseillers : 23

En exercice : 23

Présents : 17 (jusqu'à la délibération N°5)  
18 (à partir de la délibération N°6)  
19 (à partir de la délibération N°9)

Votants : 19 (jusqu'à la délibération N°5)  
20 (à partir de la délibération N°6)  
21 (à partir de la délibération N°9)

**Séance du 27 janvier 2010**

Date de convocation : 21/01/2010

Date d'affichage : 21/01/2010

**Présents** : MM. LIDAR, ROHRER, ROBERT, PERESSOTTI, Mme BALDINI, MM. CERCLE, POUYSSEGUR, JUNCA, Mme LAURENT, Mmes GASSAN, BONNET, DA SILVA, MM. CLAUZET, MASSON, CALMETTES, LACOMBE, Mme PUJO, STOKER, M. ZAHIRI.

**Absents ayant donné procuration** : M. MOULIN à M.CALMETTES; M.GEROMINO à M.CLAUZET

**Absents excusés** : MM LAMARQUE, DELALANDE

**Secrétaire de séance** : M. POUYSSEGUR

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h30 et propose Monsieur POUYSSEGUR comme secrétaire de séance, ce qui est accepté.

**Compte rendu du Conseil Municipal du 2 décembre 2009**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

**Délibération N°1 : Approbation du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'année 2008**

Monsieur Le Maire présente conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'année 2008.

Monsieur le Maire indique les informations principales contenues dans ce rapport.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**Délibération N°2 : Contrat de bail pour location d'un logement municipal**

Monsieur PERRESSOTI, indique que le logement de fonction de l'école du Bourg situé 13 rue du Bois est vacant. Il mentionne qu'aucun instituteur exerçant dans une école d'Odos n'a revendiqué le bénéfice de ce logement de fonction et qu'il convient ainsi de le louer provisoirement à Mr et Mme DOZ qui en ont fait la demande.

Ainsi, il précise que le loyer est fixé à 500 € mensuel hors charges.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**Délibération N°3 : Marché public d'assurance**

Monsieur CALMETTES rappelle le renouvellement du marché public d'assurance dont l'avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 15 octobre 2009.

Il indique que le marché d'assurance est constitué de 5 lots.

Il expose que la Commission d'appel d'offres réunie le 5 décembre 2009 a émis un avis favorable pour attribuer à la SMACL le marché public d'assurance pour un montant total de 39 599,55 € par an.

Il mentionne le rapport du cabinet Audit Assurances Sud en date du 4 décembre 2009.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**Délibération N°4 : Désignation d'un commissaire suppléant et d'un commissaire titulaire- commission intercommunale des impôts directs**

Monsieur Le Maire expose que par délibération en date du 25 septembre 2009, la communauté d'agglomération du Grand Tarbes a décidé la création d'une commission intercommunale des Impôts directs (CIID).

Il indique que la commission intercommunale des impôts directs se compose de 11 membres, à savoir, le président de l'établissement public de coopération (ou un vice président délégué) et 10 commissaires.

Cette commission se substitue aux commissions communales des impôts directs (CCID) des communes membres de l'EPCI en ce qui concerne les locaux commerciaux, les biens divers, et les établissements industriels.

Afin de participer à la constitution de cette commission, la commune d'Odos est ainsi invitée à désigner un commissaire titulaire et un commissaire suppléant. Ces personnes doivent remplir les conditions édictées au 3ème alinéa de l'article 1650 du Code Général des Impôts.

Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur CLAUZET Francis comme commissaire titulaire et Monsieur CALMETTES comme commissaire suppléant.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**Délibération N°5 : Redevance - Tarifs assainissement 2010**

Monsieur ROHRER, expose que depuis septembre 2009 le mode de gestion du service public d'assainissement collectif est passé d'une délégation de service public à une gestion dite « indirecte » via la conclusion d'un marché de prestations de services.

Monsieur ROHRER indique qu'il convient de fixer les nouveaux tarifs de la redevance d'assainissement pour l'année 2010 au regard du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2224-7 et suivants et R.2333-121 et suivants.

Il indique d'une part, la mise en place d'une part fixe communale de 40,22 € correspondant à l'ancienne part fixe délégataire et d'autre part, la mise en place d'une part variable communale correspondant à l'ancienne part variable délégataire de 0,5302 € HT le m<sup>3</sup> d'eau consommé et à l'ancienne part variable communale de 0,99 € HT augmentée de 0,11 € HT le m<sup>3</sup> d'eau consommé.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**Délibération N°6 : Convention pour le recouvrement de la redevance d'assainissement**

Monsieur ROHRER, propose à l'assemblée délibérante de recourir à Veolia pour le recouvrement de la redevance d'assainissement.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**Délibération N°7 : demande de subventions au titre de la Dotation Globale d'Equipement 2010 portant sur la réhabilitation du réseau d'assainissement-Allée des chênes.**

Monsieur le Maire expose la demande de Dotation Globale d'Equipement 2010 au titre du programme de réhabilitation du réseau d'assainissement Allée des Chênes dans le quartier du Bouscarou.

Il indique qu'une dotation de 80 000 € au titre de la DGE 2008 et une dotation de 80 000 € au titre de la DGE 2009 ont déjà été accordées pour cette opération.

Monsieur le Maire propose de solliciter une dotation supplémentaire de 80 000 € pour 2010 afin que l'aide totale au titre de la DGE 2008/2009/2010 s'élève à 36,96 % du montant des travaux HT.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**Délibération N°8 : Demande de subventions au titre de la dotation globale d'équipement 2010 portant sur les infrastructures scolaires**

Monsieur ROBERT, expose la demande de Dotation Globale d'Equipement au titre du programme de travaux sur les infrastructures scolaires pour l'année 2010. Une dotation de 21 204,00€ est sollicitée représentant 45 % des travaux éligibles à la DGE 2010. La délibération est adoptée à l'unanimité.

**Délibération N°9 : Demande de subventions au titre de la Dotation Globale d'Equipement 2010 portant sur l'acquisition du foncier lotissement Le Pré Saint Roch**

Monsieur le Maire expose la demande de Dotation Globale d'Equipement 2010 concernant l'acquisition du foncier lotissement le Pré Saint Roch pour un montant de 165 000,00€. Monsieur le Maire rappelle la volonté de la municipalité de créer un foyer logement sur ces lots au regard de l'augmentation de personnes âgées sur la commune d'Odos. Une dotation de 99 000,00€ au titre de la DGE 2010 est sollicitée représentant 60 % du montant de l'acquisition. La délibération est adoptée à l'unanimité.

**Délibération N°10 : Adhésion au régime forestier**

Monsieur CLAUZET précise qu'il s'agit dans la présente délibération de soumettre au régime forestier la parcelle cadastrée n°227 de la section D au lieu-dit « le Bouscarou » d'une surface de 11a 27 ca, portant ainsi la surface totale de la forêt communale à 14 ha 96 a 48ca. La délibération est adoptée à l'unanimité.

**Délibération N°11 : Vente de bois de chauffage aux habitants de la commune**

Monsieur PERRESOTTI, expose que la commune organise une vente de bois de chauffage le 20 février 2010, de 12 lots de 2 stères chacun provenant d'abattages de bois de feuillus, réservée aux habitants de la commune d'Odos. Il propose d'effectuer un appel à candidature par voie d'affichage, suivi d'un tirage au sort et de fixer le prix du stère de bois à 30 €. La délibération est votée à l'unanimité.

**Délibération N°12 : Attribution d'une aide exceptionnelle à HAÏTI suite au séisme du 12 janvier 2010**

Monsieur POUYSSEGUR, expose que HAÏTI a subi de graves dommages suite au terrible séisme du 12 janvier 2010. Il propose à l'assemblée délibérante d'accorder une aide exceptionnelle de 500 € à cette île des Antilles qui sera versée à la Fondation de France. La délibération est votée à l'unanimité.

### **Délibération N°13 : Motion sur les conditions d'exploitation de la décharge de Bénac**

Monsieur le Maire donne lecture de la motion sur les conditions d'exploitation de la décharge de Bénac.

Il rappelle qu'un arrêté préfectoral datant du mois d'août dernier a limité l'exploitation du csdu de Bénac au 31 juillet 2013. Cette limitation n'est qu'un sursis à exécution dans l'attente de l'amélioration de la desserte de la décharge et de la révision du plan départemental des déchets ménagers et assimilés.

Monsieur le Maire, évoque l'avenir de cette décharge et indique que quoiqu'il en soit l'exploitation de cette dernière cesse en 2013.

Motion votée à l'unanimité.

### **Délibération N°14 : Motion sur la qualité du service rendu par la poste**

Monsieur le Maire donne lecture de la motion sur la qualité du service rendu par la poste.

Monsieur le Maire expose trois points essentiels :

- L'existence du bureau de Poste tel qu'il est aujourd'hui à ODOS.
- Le maintien de la qualité du service rendu.
- Le sort réservé au personnel et en particulier le respect du aux personnes quelque soit la nature des changements finalement retenus.

Motion votée à l'unanimité

### **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une décision prise par délégation :

- Le 27 août 2009 relative à la conclusion du contrat avec VEOLIA du marché public de prestations de services.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire, lève la séance à 19h30.

Le secrétaire de séance

Frédéric POUYSSEGUR

